

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 24 mai 2020

En raison du contexte sanitaire, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos le 24 mai 2020 à 10 heures sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 18 mai 2020,

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents: BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BENOIT Pierre, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis, André ERHARD, GERARD Mélanie, GOBILLOT Matthieu, TROSZCZYNSKI Céline, URBAN Michel et WOLFF Florianne.

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Déroulé :

1. Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. URBAN Michel, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. Election du Maire :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Michel URBAN, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Résultats du scrutin qui s'est tenu à bulletins secrets :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

- Nombre de suffrages blancs : 2

- Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur Michel URBAN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints :

La commune peut disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum. Il est rappelé qu'au mandat précédent, la commune disposait de trois adjoints (un adjoint aux finances, un adjoint à l'urbanisme et une adjointe aux affaires scolaires). Il est proposé de repartir sur les mêmes bases. Le Conseil Municipal décide donc de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

➤ Résultats du scrutin pour le 1^{er} adjoint qui s'est tenu à bulletins secrets :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

- Nombre de suffrages exprimés en faveur de Cyrille BECKER : 7

- Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mélanie GERARD : 3

- Nombre de suffrages blancs : 1

Monsieur Cyrille BECKER a été proclamé 1^{er} adjoint.

➤ Résultats du scrutin pour le 2^{ème} adjoint qui s'est tenu à bulletins secrets :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages exprimés en faveur de André ERHARD : 7
- Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mélanie GERARD : 4

Monsieur André EHRARD a été proclamé 2^{ème} adjoint.

➤ Résultats du scrutin pour le 3^{ème} adjoint qui s'est tenu à bulletins secrets :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mélanie GERARD : 10
- Nombre de suffrages blancs : 1

Madame Mélanie GERARD a été proclamé 3^{ème} adjointe.

4. Indemnités de fonction :

En préambule, Monsieur le Maire précise que les indemnités visent à compenser les frais engagés par les élus pour l'exercice de leurs fonctions. Les indemnités sont fixées par le CGCT et calculées selon l'indice brut terminal de la fonction publique et selon la strate démographique. Pour Raville, le montant maximum autorisé est de 385,05 € brut/mois/adjoint dont une partie de cette somme devrait être compensée par l'état.

Le conseil municipal approuve à 7 voix pour et 1 abstention de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints à 385,05 € (les 3 adjoints n'ont pas pris part au vote).

5. Délégations accordées au Maire :

Le conseil municipal décide à 10 voix pour (le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'accorder au Maire pour la durée de son mandat, les 3 délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (délégation 4° prévue à l'article L.2122-22) ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (délégation 8° prévue à l'article L.2122-22) ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus (délégation 16° prévue à l'article L.2122-22).

Le conseil demande à pouvoir disposer à chaque séance, d'un état des dépenses réalisées.

6. Délégation de signature :

Le Maire informe le conseil municipal des délégations de signature confiées aux 3 adjoints :

- le 1^{er} adjoint se voit déléguer aux finances,
- le 2^e adjoint à l'urbanisme,
- la 3^e adjointe aux affaires scolaires.

7. Désignation des commissions communales et intercommunales :

- élection des membres de la commission d'appel d'offres : le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire membre de cette commission : Messieurs Pierre BENOIT, Cyrille BECKER et André ERHARD.
- désignation du conseiller communautaire : le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Delphine BERGER comme conseillère communautaire de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange. Compte tenu que les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, les conseillers municipaux précédents Madame BERGER démissionnent donc de leur fonction de conseiller communautaire.

Les autres commissions communales seront traitées au prochain conseil municipal.

8. Divers :

- création d'un conseil des jeunes. Pour ce faire, installation d'une commission de travail composée de Monsieur Denis DUCLERMORTIER et Mesdames Florianne WOLFF, Mélanie GERARD et Delphine BERGER et chargée de proposer un cadrage à ce projet.
- création d'un comité des fêtes composé du Maire, de Madame Florianne WOLFF et de Monsieur Denis DUCLERMORTIER en vue de réfléchir autour de futures animations à développer dans le village.
- distribution par Madame Mélanie GERARD de la charte de l' élu local et des droits de l' élu local.
- proposition de maintenir les permanences des élus du samedi matin.
- volonté du conseil d'améliorer la communication : refonte du site internet (www.raville.fr), utilisation de l'outil PanneauPocket, circulation de la fiche d'information municipale mensuelle à l'ensemble des conseillers pour complément éventuel avant diffusion et création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- discussion autour de l'intérêt de créer un syndicat scolaire. Point non tranché qui sera rediscuté ultérieurement.
- prochain conseil municipal vendredi 5 juin à 19h.

Le Maire
Raville, 24 mai 2020